

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA BRUYERE A POISSY : APPROBATION DU PROGRAMME	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 04/04/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 120

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 15

BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
GAULARD Didier a donné pouvoir à TELLIER Martine
HAFID Karima a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PERRON Yann a donné pouvoir à MALAIS Anne-Marie
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOILE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 2

EL ASRI Sabah, POURCHE Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick

126 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

5 ABSTENTION :

AOUN Cédric, DEBRAY-GYRARD Annie, LAVIGOGNE Jacky, NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne

4 NE PREND PAS PART :

DE PORTES Sophie, GAULARD Didier, HEYBLOM Frédéric, TELLIER Martine

EXPOSÉ

Située entre le parc forestier de la Charmille et la friche SNCF (ancienne voie désaffectée constituant une fracture dans la ville), la rue de La Bruyère à Poissy est une voie en impasse desservant un quartier d'habitats collectifs, située à la croisée de parcours piétons doux loisirs (nombreux usagers joggers et promeneurs), parcours piétons en direction des infrastructures de transports publics collectifs et parcours cyclistes.

Ce site jusque-là « fracturé » par la présence des voies SNCF aujourd'hui devenues friche, dispose de réels atouts :

- Sa desserte en impasse entraîne peu de circulation de véhicules ;
- La proximité de la friche SNCF, à reconquérir par la commune, présente un intérêt paysager ; elle est aujourd'hui traversée à plusieurs endroits par les piétons et relie ainsi le boulevard Rose ;
- La proximité du parc aux réelles qualités paysagères.

Par ailleurs, une pression exercée par le stationnement des riverains et usagers motorisés qui se rendent sur le parc entraîne une insécurité des déplacements doux.

Cette opération de réaménagement doit ainsi permettre de donner une nouvelle image à ce quartier en réorganisant le stationnement, en développant les respirations et l'apaisement vers les fonctions de loisirs et en donnant une réelle place aux parcours doux pendulaires du fait de la présence de d'habitats collectifs.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine souhaite requalifier les espaces publics de la rue de La Bruyère dont les orientations d'aménagement sont les suivantes :

- Enfouir les réseaux aériens afin de libérer les espaces publics et renouveler l'image du quartier ;
- Favoriser les parcours piétons et cyclistes et les connections avec les fonctions adjacentes (parcours sportif du parc de la Charmille/équipements sportifs/équipements scolaires/desserte bus/friche SNCF réaménagée, etc.) ;
- Revoir le profil de la voie afin de donner aux aménagements une image apaisée ;
- Réorganiser le stationnement afin qu'il permette de répondre aux enjeux précités tout en conservant la capacité existante souhaitée par la commune ;
- Intégrer dans le périmètre de réflexion, la reconquête de la friche qui pourra être réalisée dans des temps futurs par la commune ;
- Inscrire le projet dans le contexte des évolutions des déplacements des usagers de la commune.

La requalification des espaces publics de l'opération porte sur une emprise foncière d'environ 12 500 m².

Les travaux consistent en la reprise de l'ensemble des revêtements de surfaces des espaces circulés et piétons, des espaces végétalisés, y compris la reprise de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 3 430 000 €HT, soit 4 116 000 €TTC, dont 242 000 €HT, soit 290 400 €TTC concernant les travaux d'enfouissement des réseaux dont 145 000 €TTC relevant de la compétence du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme relatif à l'opération de requalification de la rue de La Bruyère à Poissy,
- de fixer le montant prévisionnel de l'opération à 3 430 000 €HT, soit 4 116 000 €TTC,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de dire que les crédits seront imputés :
 - o au budget 2025 – Autorisation de Programme Crédits de Paiement (APCP) n°11423 développement communal, aux chapitres 23 (immobilisation en cours), nature 2315 (installations, matériel et outillage techniques), pour un montant de 3 971 000 €TTC ;

- o au budget 2025 du chapitre 458 (opération sous mandat) pour un montant de 145 000 € TTC :
 - En dépenses, au compte 4581,
 - En recettes, au compte 4582.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment son article L. 2421-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-12-19_30 du 19 décembre 2024 portant actualisation des autorisations de programme et crédits de paiements,

VU le programme de l'opération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Vie quotidienne le 01 avril 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme relatif à l'opération de requalification de la rue de La Bruyère à Poissy.

ARTICLE 2 : FIXE le montant prévisionnel de l'opération à 3 430 000 €HT (trois millions quatre cent trente mille euros hors taxes), soit 4 116 000 €TTC (quatre millions cent seize mille euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits seront imputés :

- au budget 2025 – Autorisation de Programme Crédits de Paiement (APCP) n°11423 développement communal, aux chapitres 23 (immobilisation en cours), nature 2315 (installations, matériel et outillage techniques), pour un montant de 3 971 000 €TTC (trois millions neuf cent soixante-et-onze euros toutes taxes comprises) ;
- au budget 2025 du chapitre 458 (opération sous mandat) pour un montant de 145 000 € TTC (cent quarante-cinq mille euros) :
 - o En dépenses, au compte 4581,
 - o En recettes, au compte 4582.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	15 AVR. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	15 AVR. 2025
Exécutoire le :	15 AVR. 2025
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 10 avril 2025

Le Président

Cécile ZAMMITTROPRESCU